



Externat Sainte-Anne

Annexe à la convention financière Année scolaire 2025/2026

CLASSES	CONTRIBUTION FAMILIALE	FICHIERS + FOURNITURES	ACTIVITES SPECIFIQUES + FORFAIT SORTIES	TOTAL A REGLER	RESTAURANT	TOTAL SI RESTAURANT	TRANSPORT
	A	B	C	A+B+C	D	A+B+C+D	
3ème	1 480,00 €	70,00 €	160,00 €	1 710,00 €	1 120,00 €	2 830,00 €	Le service des transports scolaires est géré par Ile de France Mobilités
4ème	1 480,00 €	70,00 €	100,00 €	1 650,00 €	1 120,00 €	2 770,00 €	
5ème	1 480,00 €	70,00 €	100,00 €	1 650,00 €	1 120,00 €	2 770,00 €	
6ème	1 480,00 €	80,00 €	200,00 €	1 760,00 €	1 120,00 €	2 880,00 €	
CM2	1 390,00 €	110,00 €	190,00 €	1 690,00 €	1 120,00 €	2 810,00 €	
CM1	1 390,00 €	110,00 €	190,00 €	1 690,00 €	1 120,00 €	2 810,00 €	
CE2	1 390,00 €	110,00 €	190,00 €	1 690,00 €	1 120,00 €	2 810,00 €	
CE1	1 390,00 €	110,00 €	190,00 €	1 690,00 €	1 120,00 €	2 810,00 €	
CP	1 390,00 €	110,00 €	190,00 €	1 690,00 €	1 120,00 €	2 810,00 €	
Maternelles	1 250,00 €	80,00 €	150,00 €	1 480,00 €	1 065,00 €	2 545,00 €	

Les livres scolaires sont prêtés par l'établissement. En cas de perte ou de détérioration un coût forfaitaire de 28 euros sera prélevé.

carte scolaire perdue : 16 €

carnet de bord perdu : 20 €

Pour les familles qui en font la demande une réduction sur la contribution des familles (colonne A) pourra être accordée : 10% sur le 3ème enfant, 20% sur le 4ème enfant, 30% sur le 5ème enfant.

Les voyages scolaires feront l'objet d'une facturation supplémentaire et spécifique.

Frais d'inscription : 310 euros

Frais de réinscription : 70 euros

AUTRES SERVICES PROPOSES AUX FAMILLES		2 jours*/semaine	4 jours/semaine
Repas occasionnel	10 repas 85,00€		
Etudes surveillées collège pour l'année		300,00 €	500,00 €
Etudes dirigées primaire pour l'année		450,00 €	720,00 €
Garderie matin		300,00 €	500,00 €
Garderie soir		450,00 €	720,00 €
Garderie matin et soir		700,00 €	1 000,00 €
Garderie occasionnelle / étude occasionnelle	10 tickets 80,00 €		

* 2 jours fixes à préciser en début d'année

Les prélèvements et règlements mensuels sont à effectuer le 5 de chaque mois du 5 octobre 2025 au 5 juin 2026.
Si vous effectuez vos versements par chèque ou carte bancaire, le premier versement mensuel devra être réalisé le 5 octobre.

Les tarifs de la contribution des familles incluent tous les frais, cotisations et participations aux associations et/ou organismes :

A savoir :

UROGEC (Union Régionale des Organismes de Gestion des Etablissements d'enseignement Catholique)

ASELY (Association de Solidarité de l'Enseignement Libre en Yvelines)

ODECY (Organisme de gestion de la direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique des Yvelines)

OGEK Sainte-Anne (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique)

MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE Assurance scolaire

UGSEL (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre)

APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) la cotisation facultative familiale de 28 € sera rajoutée sur votre facture annuelle

ESAM 8 à 12, rue de la Tour 78 360 MONTESSON 01.39.52.04.84 www.esam78.fr